

Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

Rapporteurs : Michel BELLIER, Danielle CHARLES-LE BIHAN, Jean-Yves LABBE et Jean-Luc PELTIER

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Communication relative aux rapports des délégataires de service public pour l'exercice 2022 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Conformément au Code de la dépense publique, les délégataires produisent un rapport annuel sur l'exécution de leur contrat, détaillant l'ensemble de leurs opérations et analysant la qualité des ouvrages et des services.

Pour l'exercice 2022, ils concernent les domaines suivants : le transport régional de voyageurs, les dessertes maritimes des îles, la gestion, l'exploitation et l'aménagement des ports et des aéroports, l'exploitation de services aériens entre Brest et Ouessant, la gestion et l'animation du centre d'hébergement de Kerampuilh à Carhaix.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Transports terrestres

Le CESER prend acte de l'importante fréquentation d'usagers sur l'ensemble du réseau BreizhGo. Les 2 500 autocars, 380 trains régionaux, les 60 rotations maritimes permettent un maillage fin de l'ensemble du territoire de la Bretagne et une grande complémentarité intermodale entre les différents moyens de transports dont le CESER se félicite.

La tarification scolaire dégressive appliquée aux familles semble raisonnable. Il en est de même pour les abonnements tout public, y compris intermodaux.

Le CESER apprécie de constater que le Conseil régional réaffirme que les caractéristiques des futurs contrats devront être en cohérence avec les documents d'orientations et schémas régionaux (SRADDET, SPASER) et les travaux de la Breizh Cop.

Le CESER relève une grande disparité des recettes de délégataires provenant des usagers et aurait apprécié avoir quelques éléments d'appréciation concernant les chiffres exprimés. D'autre part, la baisse de 9 % des cars BreizhGo sur les routes dans les Côtes d'Armor entre 2019 et 2022 interpelle le CESER dans la mesure où l'ensemble des autres réseaux a une évolution croissante de fréquentation. Il aimerait là encore disposer d'éléments de compréhension. En conséquence, le CESER sera attentif aux moyens et objectifs fixés par le nouvel appel d'offres pour redynamiser le réseau des Côtes d'Armor.

Enfin, le CESER apprécierait disposer dans ce rapport annuel des délégataires d'éléments objectifs permettant d'apprécier les actions menées sur les aspects sociaux (formation professionnelle, recrutement...) et environnementaux (renouvellement des flottes d'autobus et/ou autocar, utilisation de combustible moins émetteur de CO2...).

2.2. Ports

Concernant le transport de marchandises, à l'exception du port de Roscoff (-43 %), les volumes de trafic redeviennent proches de leur niveau de l'année 2019 (avant la crise sanitaire). Néanmoins, le trafic passagers des ports de Roscoff et Saint-Malo reste fortement impacté par les effets du Brexit.

Le CESER apprécie le détail et la qualité des informations fournies. Ainsi les données financières, les rapports d'investissements, les procédures dans les domaines de l'environnement et de la qualité des services constituent des bases crédibles pour construire dans chaque port le plan d'action opérationnel en déclinaison de la nouvelle stratégie portuaire régionale.

2.3. Aéroports et transport aérien

Le CESER relève la rigueur de la présentation, sous forme de tableaux comparatifs, du rapport concernant les aéroports, dont la Région Bretagne est propriétaire.

Si les évolutions du trafic sont clairement explicitées dans le rapport, le CESER souhaiterait obtenir des précisions sur l'évolution et la répartition des effectifs, et en particulier sur la répartition hommes-femmes, (nombre de femmes en baisse à l'aéroport de Brest, passant de 30 % en 2021 à 20 % en 2022, à Quimper, sur les 17,5 ETP, on peut décompter seulement 40 % de femmes, à Rennes et à Dinard, seulement un tiers). Concernant la formation, si des actions ont été réalisées à Rennes et à Dinard, aucun plan de formation n'est annoncé pour Brest et Quimper dont les effectifs sont en forte diminution (-66,3 % de 2021 à 2022) avec un transfert de personnel à la sous-traitance d'assistance ce qui alerte le CESER. La qualité fait aussi partie des points d'analyse du rapport qui révèle des disparités sur lequel le CESER aimerait obtenir des informations complémentaires. De fait, à Brest, l'aéroport a reçu 102 plaintes en 2022 (contre uniquement 2 en 2021), et à Quimper aucune enquête de satisfaction n'a été menée.

En conclusion, et compte-tenu de ces observations, le CESER suivra avec attention au cours des prochains mois l'évolution des points sur lesquels il a alerté le Conseil régional.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Communication relative aux rapports des délégués de service public
pour l'exercice 2022 »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité